



Prestation compensatoire à vie?

Par **VIRILLVSTRIS**, le **09/07/2018 à 19:32**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Divorcé depuis 1996, soit 22 ans, je paie toujours une prestation compensatoire à une femme qui vit depuis longtemps en concubinage. Est-ce une condamnation à vie? Merci

Par **morobar**, le **10/07/2018 à 07:48**

Bonjour à vous aussi,
Comment ?
Vous prétendez que le JAF n'a pas deviné que votre ex-conjointe vivrait en concubinage ?
Bref ce juge n'a donc pas examiné malgré votre absence de demande, le montant de la prestation.
Le mieux est donc de le contacter.
<https://www.village-justice.com/articles/les-conditions-revision-une,18929.html>

Par **VIRILLVSTRIS**, le **10/07/2018 à 15:35**

Merci beaucoup,
votre réponse m'est précieuse,
bonne soirée,